



N.REF : JJG/CB
DC N° 09.077

DECISION

Concernant la fixation de tarifs
De la Salle de Spectacles de ROYAN

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2009, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 1er Avril 2009 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°09.0283 en date du 1^{er} Avril 2009 rendu exécutoire le 02 Avril 2009, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

D E C I D E

- De fixer les tarifs de la salle de spectacles, comme suit :

<u>SPECTACLE DU SAMEDI 11 AVRIL 2009</u> <u>DANSE BAROQUE «FAVORI QUE L'ON DANSE »</u>	
• Plein Tarif	15,00 €
	{ 12,50 €
• Tarif Réduit	{ 10,00 €
	{ 3,20 €
<u>SPECTACLE DU MERCREDI 06 MAI 2009</u> <u>THEATRE « LA BOMBE »</u>	
• Plein Tarif	15,00 €
	{ 12,50 €
• Tarifs Réduits	{ 10,00 €
	{ 3,20 €

<u>SPECTACLE DU JEUDI 14 MAI 2009</u>	
<i>THEATRE « LE MARCHAND DE FABLES »</i>	
• Plein Tarif	15,00 €
	{ 12,50 €
• Tarifs Réduits	{ 10,00 €
	{ 3,20 €
<u>SPECTACLE DU MARDI 26 MAI 2009</u>	
<i>THEATRE « LUBIE »</i>	
• Plein Tarif	15,00 €
	{ 12,50 €
• Tarifs Réduits	{ 10,00 €
	{ 3,20 €
<u>SPECTACLE DU DIMANCHE 07 JUIN 2009</u>	
<i>CONCERT VIOLON «RADULOVIC » (LES TRILLES DU DIABLE)</i>	
• Plein Tarif	15,00 €
	{ 12,50 €
• Tarifs Réduits	{ 10,00 €
	{ 3,20 €
<u>SPECTACLE DU MARDI 09 JUIN 2009</u>	
<i>CIRQUE « # 0 0 »</i>	
• Plein Tarif	15,00 €
	{ 12,50 €
• Tarifs Réduits	{ 10,00 €
	{ 3,20 €

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 313 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 avril 2009

Fait à ROYAN, le 7 avril 2009
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT